

MOBILISATION DU 28 MARS 2023

A la DDFiP 40:

Taux de la DDFIP	12,60%
Taux national	7,81 %
Catégorie C	13,98 %
Catégorie B	14,36 %
Catégorie A	13,04%
Catégorie A+	0 %



Direction	7,78%
SIP-SIE-CDIF	14,29 %
SIE-SIP/SIE-PRS	13,46 %
Trésoreries, SGC	11,11 %
Brigades, BCR,PCE,PCRP	20,93 %
SPF	15,00%

MOBILISATION DU 6 AVRIL 2023

A la DDFiP 40:

Taux de la DDFIP	7,53%
Taux national	7,36 %
Catégorie C	7,84%
Catégorie B	8,05 %
Catégorie A	9,59 %
Catégorie A+	0 %



Direction	4,44 %
SIP-SIE-CDIF	7,23 %
SIE-SIP/SIE-PRS	11,90 %
Trésoreries, SGC	8,33 %
Brigades, BCR,PCE,PCRP	7,50 %
SPF	9,09%

Lors de cette 11^{ème} journée de contestation, avec l'affluence du matin à Dax, 2500 camarades, et celle de la fin d'après-midi, 1000 manifestants à Parentis-en-Born les Landes maintiennent une très bonne mobilisation et une forte participation.

DECLARATION DES REVENUS 2022

Rappel des dates limites de dépôt des déclarations 2023 :

1. **Version papier : 22 mai 2023**
2. **Les déclarations préremplies** seront envoyées aux contribuables entre le 6 et 25 avril 2023 et **le service en ligne sera ouvert** à compter du 13 avril 2023.
Date limite de déclaration en ligne pour notre département : **1^{ER} JUIN 2023** (zone 2)

Une mise en place de permanence

3. téléphonique « SOS impôts » se tiendra du mardi 9 mai au vendredi 12 mai et du lundi 15 au mercredi 17 mai : de 9h à 12h et de 14h à 17 h : 01 40 52 84 00 (confédération)
4. Et sera également assurée par messagerie électronique : foimpot@force-ouvriere.fr

Réduction impôt

5. La cotisation syndicale donne droit à une réduction ou un crédit d'impôt fixé à 66% du total versées. Montant à déclarer aux lignes 7AC, 7AE et 7AG ;

ATTENTION : si vous pratiquez **la déduction des frais réels de vos salaires**, vous devez inclure les cotisations syndicales dans les frais (le montant total de votre cotisation), vous ne pouvez pas déclarer sur les lignes 7AC....

LE COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL DE FO DÉTERMINÉ À MOBILISER JUSQU'AU RETRAIT

Le mouvement social actuel est historique : lors du CCN, les 43 interventions à la tribune, consacrées quasi exclusivement à la réforme et aux modalités d'actions, ont été particulièrement ramassées, à l'image d'une organisation pleinement dans l'action, déjà tournée vers la prochaine mobilisation du 13 avril. Laquelle sera capitale, à quelques heures de la décision du Conseil constitutionnel (attendue le 14 avril) qui pourrait censurer tout ou partie du texte. Il ne pouvait en être autrement en ce moment, jugé par tous déterminant, des luttes sociales et du mouvement syndical qui mobilise sur le rejet de la réforme.

Le moment oblige : plusieurs millions d'actifs, de retraités et 11 février, 3,5 millions les 7 et 23 mars, dépassant les pics de 2010, et encore plus de 2 millions le 28 mars, et encore nombreux le 6 avril.

Informer. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

Ainsi que s'en est félicité le secrétaire général Frédéric Souillot dans son intervention présentant le rapport d'activité de **FO** depuis septembre : « Vous avez réussi, nous avons réussi à mobiliser tous les secteurs de l'interprofessionnel. Il y aura un avant et un après de ce mouvement social. Il est déjà historique (...). Il est une réussite. Pour le rôle et la place du syndicalisme, que l'on disait dépassé, ringard, déclinant et parfois même mortel. Nous avons démontré la vitalité du syndicalisme, de notre syndicalisme. Nous avons démontré que les organisations que nous représentons, pour lesquelles nous militons, sont incontournables ».

SALAIRES, POUVOIR D'ACHAT ET JUSTICE SOCIALE



Lors des travaux du Comité Confédéral National (CCN) (sorte de Parlement de la Confédération **FO**), il a été rappelé que les travailleurs subissent depuis 2022 une

inflation insupportable et a réfuté l'analyse économique du gouvernement qui prône la modération salariale pour ne pas enclencher une spirale salaires/prix nourrissant l'inflation.

FO a rappelé que la moyenne des augmentations salariales et des pensions de retraite consenties se situe nettement en dessous du niveau de l'inflation et que les grands groupes engrangent des profits comme quasiment jamais alors que de nombreux ménages ne parviennent plus à faire face aux dépenses contraintes.

FO revendique l'augmentation des salaires et traitements du privé comme du public, des retraites, pensions, allocations, minimas sociaux et bourses étudiantes au moins à hauteur de l'inflation ainsi qu'un coup de pouce significatif au Smic pour le porter à 80 % du salaire médian.

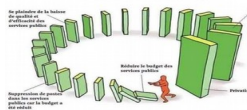
FO rappelle la primauté du salaire et du salaire différé sur les autres dispositifs de rémunération et revendique le retour au mécanisme de l'échelle mobile des salaires seul susceptible d'éviter de nouvelles pertes de pouvoir d'achat difficiles qui étranglent les plus précaires.



AIDE AUX ENTREPRISES

FO réaffirme que les aides publiques aux entreprises doivent être conditionnées au maintien et à la création d'emplois, à l'augmentation des salaires à l'amélioration des conditions de travail, aux investissements productifs, aux relocalisations et au respect de l'ensemble des normes légales.

DÉTRUIRE LES SERVICES PUBLICS : MODE D'EMPLOI



FO condamne la politique de destruction des services publics et revendique des investissements massifs pour tous les secteurs et en particulier pour la santé, l'éducation nationale, et ce de

toute urgence.

De la même manière, **FO** revendique une augmentation générale des salaires et le déblocage de l'indice dans la fonction publique.

Dates prochains CSAL, FORMATION SPECIALISEE et CDAS locaux

Le CSAL initialement programmé le 30 mars dernier, est reconvoqué en 1ère instance le **lundi 24 avril 2023**, au retour des congés scolaires.

La **Formation Spécialisée**, quant à elle, programmée le 21 mars 2023, est reconvoquée en 1ère instance le **Vendredi 21 avril 2023** (en période de vacances scolaires!!!).

Le prochain **CDAS** est prévu le **jeudi 27 avril 2023**.

LES DROITS QUI CHANGENT EN AVRIL



En avril, les prestations sociales (RSA, allocations familiales, APL, prime d'activité...) sont revalorisées de 1,6 %. À titre d'exemple, le montant maximum pour le RSA (pour une personne seule

sans enfant) passe ainsi de 598,54 euros à 608,12 euros.

Alors que le Smic n'a reçu aucun coup de pouce, le montant maximum de la prime d'activité (pour une personne seule sans enfant), s'adressant notamment aux salariés modestes et financée par les comptes sociaux, passe à 595,24 contre 563,68 euros.

La revalorisation de 1,6 %, découle d'un calcul de l'inflation (lissée sur deux ans, sur deux périodes,) soit 5,6 %, déduction faite de la précédente revalorisation de 4 % accordée par anticipation en juillet dernier. Sur un an, l'inflation est de 5,6 % et les prix de l'alimentaire ont grimpé de 15,8 %.

La Première ministre Elisabeth Borne a assuré vendredi que le Smic augmenterait « d'un peu plus de 2% » au 1er mai. Cette inflation qui a atteint 5,7%, soit légèrement plus que les 5,6% initialement prévus par l'Insee, va conduire mécaniquement « à une revalorisation du Smic au 1er mai d'un peu plus de 2% », portant à 6% son augmentation sur un an. Selon le cabinet du ministre du Travail Olivier Dussopt, la hausse sera de 2,19%. Le Smic net mensuel sera ainsi revalorisé de 30 euros à 1.383 euros pour un temps plein de 35 heures.